

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1040000: industrie siderurgique

En vigueur au 01/06/2026 (Dernière actualisation de la page 22/06/2026)

Indexation de 2% en 6/2026.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, seuls les salaires minimums sont indexés.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 37h

Application de la CP 100 pour les moins de 18 ans.

Salaire minimum garanti	Age
	18
Par mois	2562.4800
Par heure	15.9822